

COMMUNE D'ETIVAL

Carte Communale



1

Rapport de présentation

- Carte communale prescrite le 7 octobre 2002
- Carte communale approuvée le 10 septembre 2007

INTRODUCTION

La commune d'ETIVAL-LES RONCHAUX se situe sur le deuxième plateau du Jura en zone montagne, au carrefour de la RD 118 et de la RD 83, dans un site agréable, à égale distance des communes de MOIRANS EN MONTAGNE et CLAIRVAUX LES LACS (15 km).

La loi Montagne impose, sauf cas particulier, une urbanisation en continuité du bâti existant et la protection des terres nécessaires aux activités agricoles pastorales et forestières.

La loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003 a adapté ces règles aux réalités locales des différents massifs.

ETIVAL fait partie de la communauté de commune de « JURA SUD » signataire de la charte du Pays du Haut Jura au cours de l'été 2003.

La commune est incluse dans le PNR du Haut Jura.

La superficie communale est de 1383 ha dont 907 ha de forêts et 319 ha de surface agricole cadastrée.

Avec une population de 285 habitants en 1999 ETIVAL perd régulièrement des habitants depuis les trois derniers recensements.

Le parc des résidences principales est stable depuis une vingtaine d'années.

Le souhait de la commune est donc de retrouver des places constructibles en ménageant :

- les exploitations agricoles encore en activité,
- les paysages si typiques des anciennes vallées glaciaires,
- la morphologie particulière de la commune qui comprend deux villages.
- l'environnement et notamment les tourbières et les milieux humides.

Le conseil municipal a donc décidé l'élaboration d'une carte communale.

Conformément aux articles L 124-1 à L 124-4, issus de la loi S.R.U., la carte communale a un véritable statut de document d'urbanisme. Approuvée conjointement par le maire et le préfet, après enquête publique, elle a désormais un caractère permanent.

La commune deviendra, si elle le souhaite, compétente en matière d'autorisation d'occupation des sols et pourra également mobiliser le droit de préemption urbain pour réaliser un projet d'équipement ou d'aménagement.

PLAN DE SITUATION



I- ANALYSE DU CONTEXTE COMMUNAL

I.1 Situation de la commune :

La commune d'ETIVAL s'étire le long de la RD 118 en deux bourgs distincts séparés d'un kilomètre.



I-2 Contexte intercommunal :

ETIVAL fait partie de la communauté de communes du Jura-Sud, elle-même appartenant au Parc Naturel du Haut-Jura (PNR HJ).

Cette dernière structure a pour objectif de favoriser le développement économique et social en s'appuyant sur les ressources locales, sur les hommes et leurs projets, avec le souci permanent de préserver l'environnement.



II- ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II-1 La géologie

La commune d'Étival se trouve à la limite des zones de plateaux du Jura et de la haute chaîne (Jura plissé). La partie ouest de la commune, avec une altitude moyenne proche des 800 m, se situe sur le dernier plateau du Jura. La partie est du territoire communal, plissé, culmine à 1027 m.

Les roches en présence sont principalement du Jurassique supérieur et du Crétacé. La partie ouest de la commune repose sur des calcaires du Jurassique supérieur (Portlandien et Kimméridgien), compacts et diaclasés, qui sont donc transmissifs.

Une bande nord/sud de roches du Crétacé parcourt le centre de la commune. Ce sont des roches plus ou moins marneuses, donc moins perméables à l'eau que les calcaires du Jurassique supérieur qui les bordent de part et d'autre.

Les parties basses, au niveau de l'agglomération d'Étival, sont recouvertes par des dépôts morainiques glaciaires qui forment des zones humides au niveau des bas-fonds (petit marais au sud du Mont Paradis, et zone humide plus à l'ouest).

Les autres dépressions fermées occupées par les des lacs et la zone appelée "le Marais" sont comblées par des alluvions récentes.

Les zones de pente surplombant le grand et le petit lac sont formées par des calcaires du Jurassique supérieur. Leur base et le bas de la pente sont couverts par des éboulis.

L'extrême Est de la commune repose sur des roches du Jurassique inférieur.

Le relief est le résultat de l'histoire géologique. Après une sédimentation active au Jurassique et au Crétacé, la région émerge à l'Éocène et entame une phase d'érosion et de plissements tectoniques qui atteignent leur apogée au Pontien (Il y a 8 millions d'années). Ce plissement, conséquence du soulèvement des Alpes, provoque de nombreux accidents géologiques, comme les failles présentes notamment dans la partie est de la commune.

II-2 - Hydrologie et hydrogéologie

Les écoulements superficiels

Le réseau hydrographique de la commune d'Étival est très peu développé. Il n'y a pas de cours d'eau permanent. Les zones humides situées en fond de vallon sont alimentées par les eaux de pluie.

Les calcaires du Jurassique, dissous par les eaux de pluie chargées de gaz carbonique, sont responsables du système karstique. Ce type de formation est le siège d'écoulements souterrains alimentés par des infiltrations au niveau des diaclases, ou des pertes. L'eau pénètre dans le sous-sol alimentant un réseau de cours d'eau souterrains. Ces cours d'eau réapparaissent sous forme de sources ou de résurgences.

Les calcaires compacts sont transmissifs, c'est-à-dire que l'eau s'y infiltre rapidement, et ils ne présentent donc pas de cours d'eau superficiels. L'eau qui pénètre dans ces terrains alimente les réseaux de circulation karstique.

Sur la commune, les zones humides et les lacs se sont formés à la faveur de couches imperméables en fond de vallon, sur des terrains marneux du Crétacé ou sur des moraines glaciaires. Le petit marais situé au sud du Mont Paradis est entre autre alimenté par une source, qui sort à la base de cette petite colline.

Le trop plein de ces zones humides se déverse dans le système karstique. Des colorations ont été réalisées au niveau de ces pertes. Elles sont ressorties à la source du Drouvenant, à près de 6 km à vol d'oiseau.

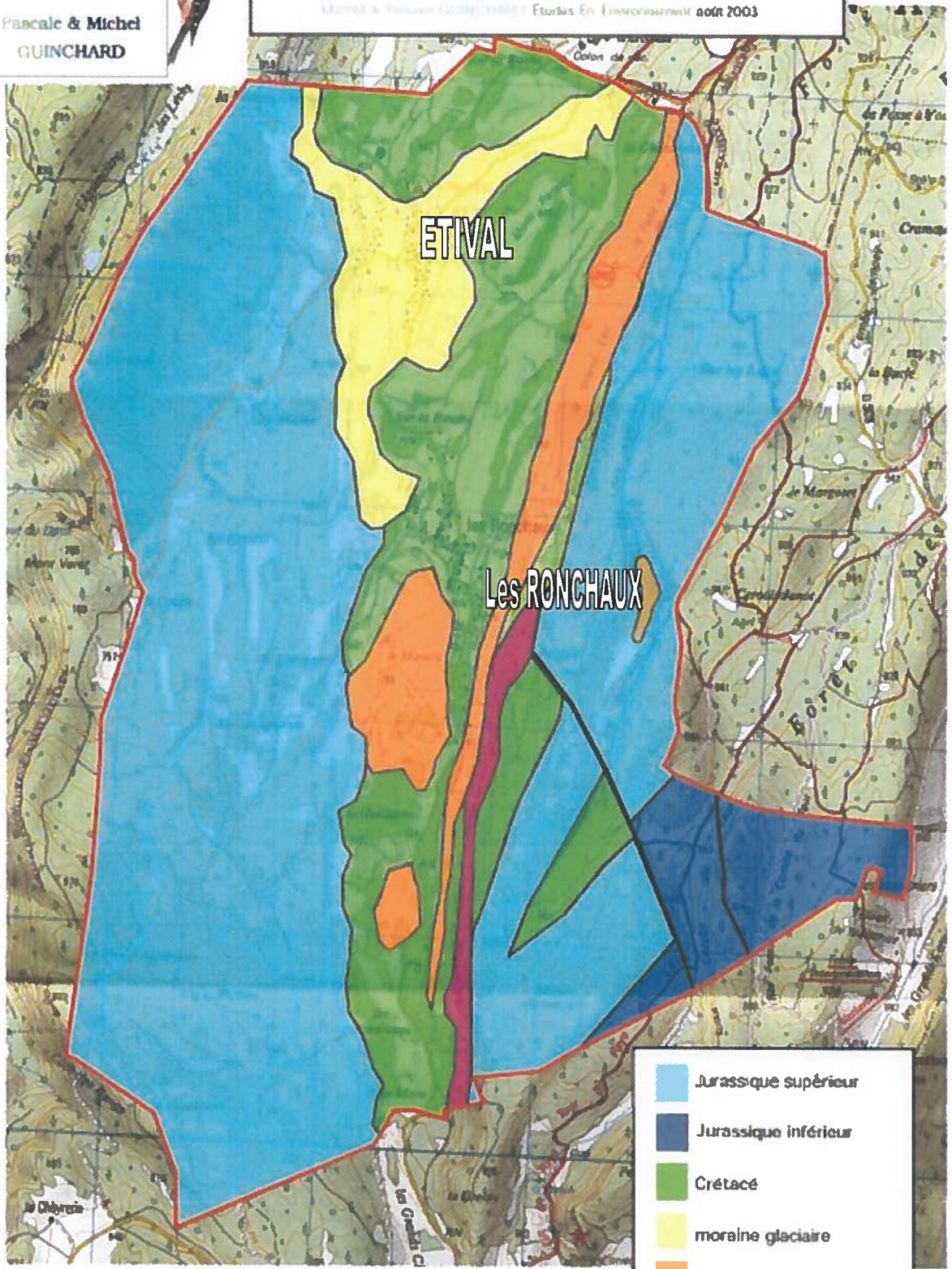
II-3 - Aperçu climatologique

Le climat de la région est soumis à une double influence, océanique et continentale. Le climat de la commune d'Étival est très influencé par l'altitude. La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1 500 mm et la somme des températures moyennes annuelles est de 500 °C. La neige est très présente sur la commune, avec une moyenne d'enneigement de 120 jours par an.



Carte géologique simplifiée Commune d'Étival (39)

Membre & Partner GITEC 1999 | Études En Environnement août 2003



- Jurassique supérieur
- Jurassique inférieur
- Crétacé
- moraine glaciaire
- Alluvions récentes
- éboulis
- Failles principales

II-4 - Le diagnostic écologique

II-4-1 LA VÉGÉTATION

les groupements forestiers

La forêt occupe sur la commune d'Étival une surface très importante.

Le groupement caractéristique correspond à la hêtraie-sapinière. Cette formation, très répandue, possède une **qualité écologique moyenne à bonne**.

Localement, à la faveur d'un sol particulier ou d'une situation topographique particulière, il peut être remplacé par :

- quelques hêtraies thermophiles dans les pentes fortes exposées au sud (côte de l'Assencière). Ces formations spécialisées possèdent une **bonne à très bonne qualité écologique** et sont des habitats d'**intérêt communautaire** ;
- des forêts de pentes ombragées sur éboulis grossiers (côte surplombant les lacs). Cette formation spécialisée, peu répandue possède une **bonne qualité écologique**, et est d'**intérêt communautaire prioritaire** ;
- des saulaies arbustives de **bonne qualité écologique** et soumises à la loi sur l'eau, principalement à proximité des lacs ;
- des plantations denses de résineux (**qualité écologique faible**) ou des peupleraies moins denses (**qualité écologique moyenne**) dans des secteurs agricoles abandonnés de la vallée ;
- des taillis denses de buissons et d'arbres, de **qualité écologique moyenne**, remplaçant d'anciennes pelouses sèches autrefois pâturées et depuis longtemps abandonnées par l'agriculture, aux lieux-dits "les Bucles" et "la Lézinette".

les formations ligneuses semi-ouvertes

Les haies sont encore bien représentées. Elles forment par endroits de belles structures en réseau ("les Ronchoux"). Quel que soit leur caractère, elles présentent divers intérêts écologiques (cf. aussi annexe n° 1) et sont des milieux de **qualité écologique moyenne à bonne**.

Les vergers sont très peu représentés. Les variétés fruitières locales parfaitement adaptées à leur milieu, terrain et climat constituent un patrimoine génétique culturel et historique qu'il convient de préserver.

les groupements de pelouses

- Les pâturages les plus maigres situés sur les sols superficiels (**le Mont Paradis**) correspondent à un groupement de pelouse oligotrophe mésophile à méso xérophile, montagnard. Signalons la présence de la rare gentiane croisette. Lorsque l'intensification

est continue sur une durée importante, le groupement évolue vers des groupements prairiaux plus banals et vers la forêt lorsque le pâturage cesse ou n'est plus suffisant.

- aux lieux-dits "les Bucles" & "les Lézinettes"

. dans les anfractuosités des rochers et lapiaz, on peut observer des groupements héliophiles et thermophiles riches en petites fougères ;

. des dalles calcaires affleurent par endroits dans les pelouses et abritent des groupements de pelouse montagnarde écorchée dominée par les orpins blanc, doux et âcre et le pâturin des Alpes. Cet habitat, est d'intérêt communautaire **prioritaire** et ne recouvre plus à Étival que des surfaces minimales ;

. Sur les sols les plus superficiels, acidifiés se développe entre les nombreux buissons une autre association végétale, à caractère plus xérophile et plus acidophile (à Étival, ces pelouses ont subi pour la plupart une déprise agricole déjà ancienne et sont presque totalement recouvertes par un taillis dense de buissons).



Au premier plan une pelouse mésophile. Au second plan, le complexe humide situé à l'est du village.

- En bordure des prairies oligotrophes observées au lieu-dit "les Amarettes", en position topographique supérieure, se développe des prairies maigres acidophiles. Signalons la présence de l'orchis globuleux.

Ces pelouses sont des groupements végétaux peu répandus et en voie de disparition, elles renferment des espèces communes à rares et possèdent une **bonne qualité**

écologique. Elles apportent de plus une quantité importante de nectar à de nombreux insectes floricoles. Ces habitats sont d'**intérêt communautaire.**

□. **les prairies semi-naturelles**

Les prairies recouvrent à Étival une surface importante. On trouve :

- des prairies mésophiles :

. des prairies de fauche mésotrophes, c'est à dire semi-améliorées (habitat d'intérêt communautaire) renfermant des espèces banales, mais aussi des espèces relictuelles des pelouses et très diversifiées. On rencontre des prairies de ce type notamment au lieu-dit "le Val d'Été". Elles possèdent une **bonne qualité écologique** ;

. des prairies mésotrophes pâturées et des prairies grasses renfermant une majorité d'espèces banales et possédant une qualité écologique **faible à moyenne.**

- des prairies hygrophiles en bordure de zones humides :

. des prairies montagnardes hygrophiles ;

. des prairies des sols para tourbeux mésotrophes à assèchement estival de surface (= prairies à molinie). On rencontre ce type de groupement (habitat d'intérêt **communautaire**) en pourtour de complexes de bas-marais et au lieu-dit "les Amarettes" & "Pré Mare" ;

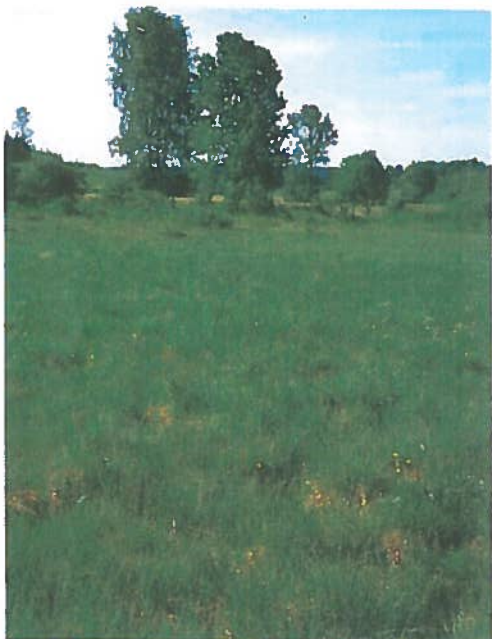
Ces prairies hygrophiles, de **bonne qualité écologique**, sont **soumises à la loi sur l'eau.**



Prairies humides à trolle d'Europe des Amarettes.

Les complexes de bas-marais tourbeux

Les marais s'étendant tout au long de la vallée d'Étival renferment des milieux humides de très grand intérêt patrimonial: des bas-marais alcalins, des prairies à molinie et des groupements de tourbières boisées.



Ces milieux renferment une flore riche et très particulière, de grand intérêt patrimonial (pédiculaire des bois, grassette commune, dactylorhize de Traunsteiner, orchis odorant, protégées au niveau régional et rossolis à feuilles rondes, protégé au niveau national). Ces milieux sont de **qualité écologique exceptionnelle**. Ils constituent des **habitats communautaires prioritaires** et sont **soumis à la loi sur l'eau**. De plus, ils constituent d'importants réservoirs hydriques et ont un rôle régulateur dans la circulation complexe des eaux superficielles et souterraines de la région (ralentissement du ruissellement, soutien naturel d'étiage).

Le secteur de bas-marais situé sous la scierie.

Les mégaphorbiaies

On peut observer autour des complexes de bas-marais de grandes surfaces en mégaphorbiaies, qui, bien que peu diversifiées du fait de la dominance d'espèces très sociables, abritent des espèces spécialisées peu communes, inféodées aux sols très humides et riches en nutriments. Elles possèdent une **bonne qualité écologique**, constituent des milieux **soumis à la loi sur l'eau** et sont d'**intérêt communautaire**.

les complexes végétaux lacustres

le grand et le petit lac d'Étival

Les groupements aquatiques présents dans l'eau des lacs sont remarquables (présence des nénuphars nains et du Jura, protégés au niveau régional, possèdent une **très bonne qualité écologique** et sont des habitats d'**intérêt communautaire**.

Les groupements végétaux des rives s'organisent en auréoles concentriques appelées "ceintures végétales", calquées sur la géomorphologie des lacs. De nombreuses espèces

végétales de grand intérêt ont été recensées. Ils possèdent une **qualité écologique très bonne à exceptionnelle**.



Le lac d'Etival.

□ le lac de la Forge

Les groupements aquatiques présents dans l'eau du lac sont variés et abritent les deux espèces de nénuphars protégés au niveau régional. Ils possèdent une **très bonne qualité écologique** et sont d'**intérêt communautaire**.

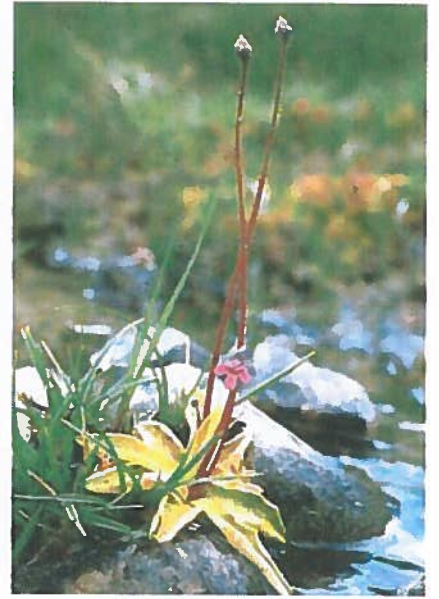
Le lac est bordé d'une tourbière hébergeant de nombreuses espèces de grande valeur patrimoniale : *Bryum neodamense*, une mousse inscrite sur la liste rouge des espèces européennes menacées ; le théliptéris des marais (protégé au niveau régional), le rossolis à feuilles rondes, la linaigrette grêle, la laïche des borbiers (protégée au niveau national).

Cet habitat est d'**intérêt communautaire** et possède une **qualité écologique très bonne à exceptionnelle**.

Les complexes végétaux lacustres sont de plus **soumis à la loi sur l'eau**.



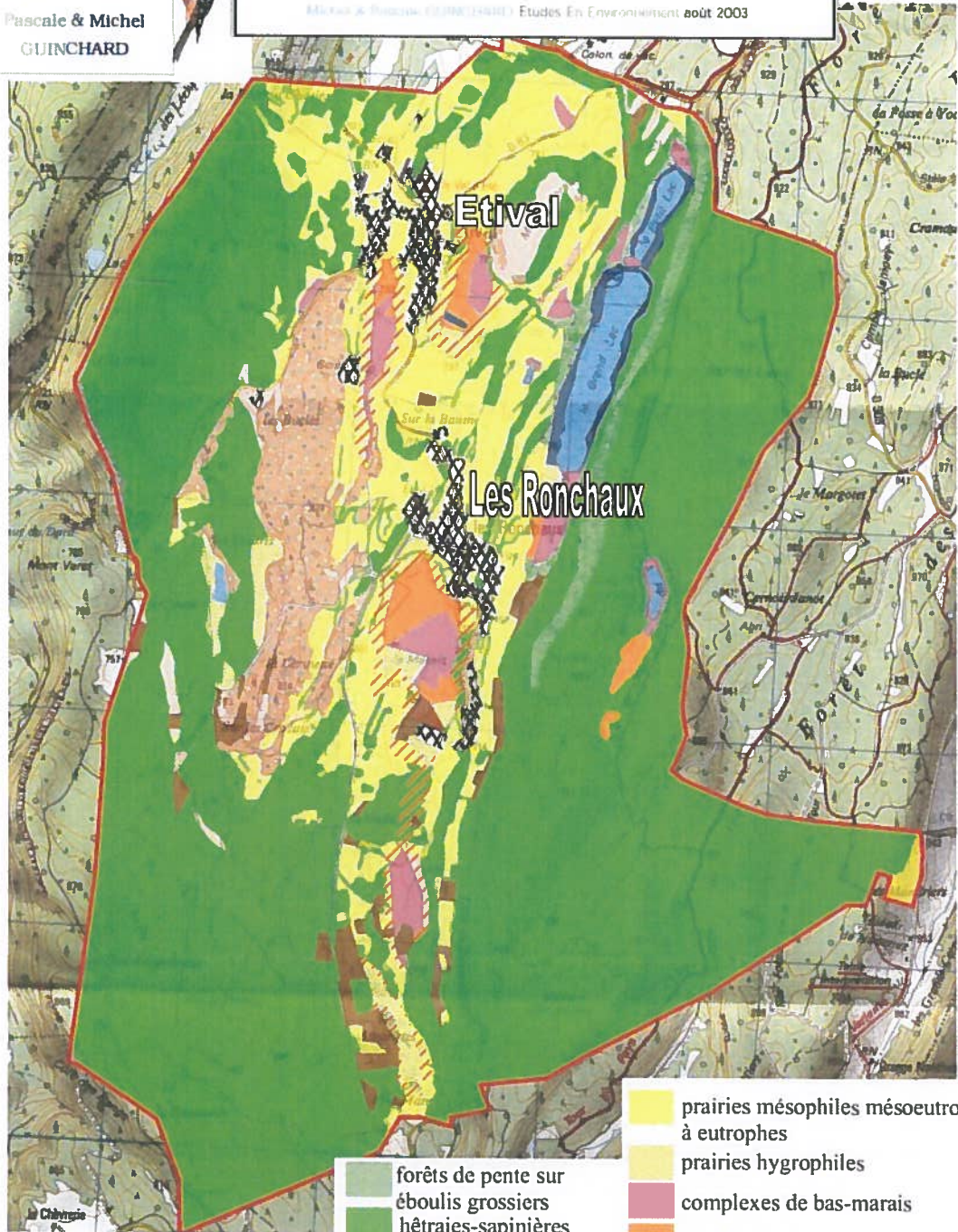
Le rossolis à feuilles rondes



La grassette

Carte d'occupation du sol Commune d'Étival (39)

Michel & Pascalie (EPRN 14688) Études En Environnement août 2003



- limites communales
- secteurs urbanisés, places à bois...
- vergers
- haies
- bosquets
- hêtraies thermophiles
- forêts de pente sur éboulis grossiers hêtraies-sapinières
- plantations de résineux
- plantations de peupliers
- saulaies
- fruticées
- prés mésotrophes et pelouses
- prairies mésophiles mésoeutrophes à eutrophes
- prairies hygrophiles
- complexes de bas-marais
- mégaphorbiaies
- complexes de groupements lacustres
- plans d'eau
- zones tampons autour des secteurs humides

II-4-2 LA FAUNE

□ les prairies

Les prairies forment la majeure partie des milieux naturels sur une bande nord-sud au centre de la commune. Elles sont, pour la plupart, associées à des haies ou à des bosquets. Les prairies bordées de bosquets et de buissons sont des milieux naturels qui



La buse variable

présentent souvent un intérêt important pour la nidification des oiseaux. De nombreuses espèces ont besoin de l'abri des buissons et des haies pour y cacher leur nid ainsi que de milieux ouverts à proximité pour y chercher leur nourriture. Les prairies hébergent une quinzaine d'espèces d'oiseaux nicheurs.

La buse variable et le milan royal viennent chasser les rongeurs dans ces zones ouvertes.

Le milan royal est une espèce peu commune. Il est en

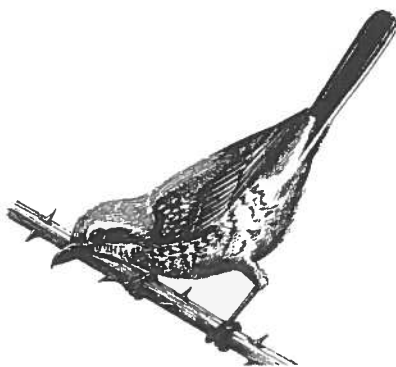
régression et protégé en France, il figure sur l'annexe I de la Directive Oiseaux, sur l'annexe II de la convention de Berne, l'annexe II de la Convention de Bonn et l'annexe II de la convention de Washington, ainsi que sur l'annexe C1 du règlement CEE/CITES.

Ces milieux possèdent une **qualité écologique faible**, à l'exception des zones comportant de beaux réseaux de haies, qui abritent le tarier pâtre et l'alouette lulu, qui sont de **qualité écologique moyenne**.

L'alouette lulu est en effet une espèce peu commune dans la région, qui a un statut d'espèce vulnérable en Europe. Elle est protégée en France et figure sur l'annexe I de la directive habitat et sur l'annexe III de la convention de Berne.

Le tarier pâtre, bien que commun, est en régression en France. Ses effectifs sont en diminution de 20 à 50 % depuis les années 70. Elle est protégée en France et figure sur l'annexe II de la convention de Berne.

□ Les zones de buissons du communal



La pie grièche écorcheur

Les zones du communal situées aux lieux-dits "les Buclés, la Lézinette", constituées d'une mosaïque de pelouses, de bosquets et de buissons épineux, sont des milieux naturels qui présentent un intérêt important pour la nidification des oiseaux. Ce type de milieu couvre une surface non négligeable sur la commune, ce qui renforce encore son attractivité.

La richesse ornithologique est bonne avec une quinzaine espèces. Ce sont des oiseaux de milieux semi-ouverts et de

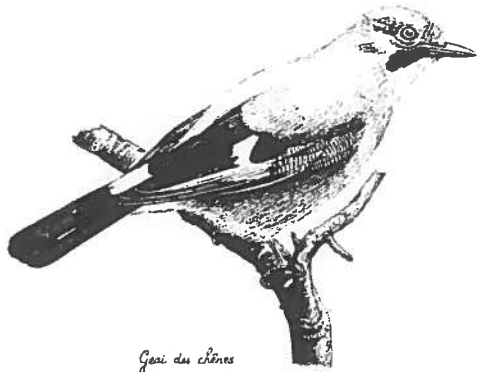
milieux buissonnants.

La pie-grièche écorcheur, oiseau peu répandu, en forte régression en Europe et en France fréquente également les zones semi-ouvertes avec des buissons épineux. Cette espèce figure sur l'annexe I de la directive oiseau et l'annexe II de la convention de Berne.

La buse variable, le milan royal et le faucon crécerelle viennent chasser les rongeurs dans ces zones semi-ouvertes.

Ces milieux possèdent une **qualité écologique moyenne**.

□ les forêts



Geai des chênes

Geai de chênes

Les forêts occupent la majeure partie des secteurs ouest et est de la commune. Elles sont le plus souvent peuplées de résineux et de feuillus.

Dans les milieux forestiers, une vingtaine d'espèces d'oiseaux se reproduisent. Certaines espèces sont inféodées aux résineux ou aux forêts d'altitude : roitelet triple-bandeau, mésange noire, mésange huppé. Les autres font partie du cortège classique des forêts : geai des chênes, pic épeiche, troglodyte mignon, merle noir...

Signalons la présence du pic cendré. Cette espèce est très discrète et il est difficile d'apprécier ses effectifs. Cependant, ses populations semblent en déclin en Europe. Cette espèce est à surveiller en France. Il est protégé par l'annexe I de la Directive Oiseaux et l'annexe II de la Convention de Berne. La destruction du bocage et la disparition des arbres âgés en forêt, notamment des feuillus, sont des pratiques qui lui sont néfastes.

Les mammifères sont représentés par le renard roux, le chevreuil et le sanglier.

Le renard roux fréquente l'ensemble du territoire communal. Cependant, sa population a subi un fort déclin depuis la lutte contre le campagnol terrestre à l'aide d'appâts empoisonnés avec un anticoagulant, la bromadiolone. De nombreuses autres espèces prédatrices de ce rongeur, comme le milan royal, ont elles aussi subi une forte diminution de leurs effectifs par ingestion de campagnols ayant consommé ces appâts empoisonnés.

Le lynx boréal fréquente également les secteurs boisés de la commune. La présence de cet animal prouve l'existence d'une richesse en proies suffisante et indique une bonne qualité des milieux naturels ainsi qu'une relative tranquillité de ce secteur.

Ces milieux possèdent une **qualité écologique moyenne à bonne**.

□ **les zones marécageuses et les lacs**

Les zones marécageuses et humides à caractère plus ou moins tourbeux et les petits marais en partie boisés occupent le fond des dépressions, sur les dépôts morainiques ou sur sous-sol marneux.

Ces zones de prairies humides et de marais ouverts hébergent une faune ornithologique peu diversifiée. Ces zones sont cependant intéressantes pour les insectes, notamment les papillons. Une espèce rare est protégée en France, le fadet de l'élime (*Coenonympha hero*) est signalée dans un marais tourbeux dans une commune voisine (marais de l'Assencière). Ce papillon est potentiellement présent sur des milieux propices à cette espèce dans la région et il serait à rechercher sur les zones tourbeuses en lisère.

Les zones de marais en partie boisées sont plus intéressantes pour les oiseaux. On y trouve le cortège classique des milieux semi-ouverts.

Ces milieux sont de **bonne qualité écologique**.

□ **les agglomérations : Étival et les Ronchaux**

Les zones habitées hébergent la faune classique des villages. Ce milieu est **hors classe** du point de vue de la qualité écologique.



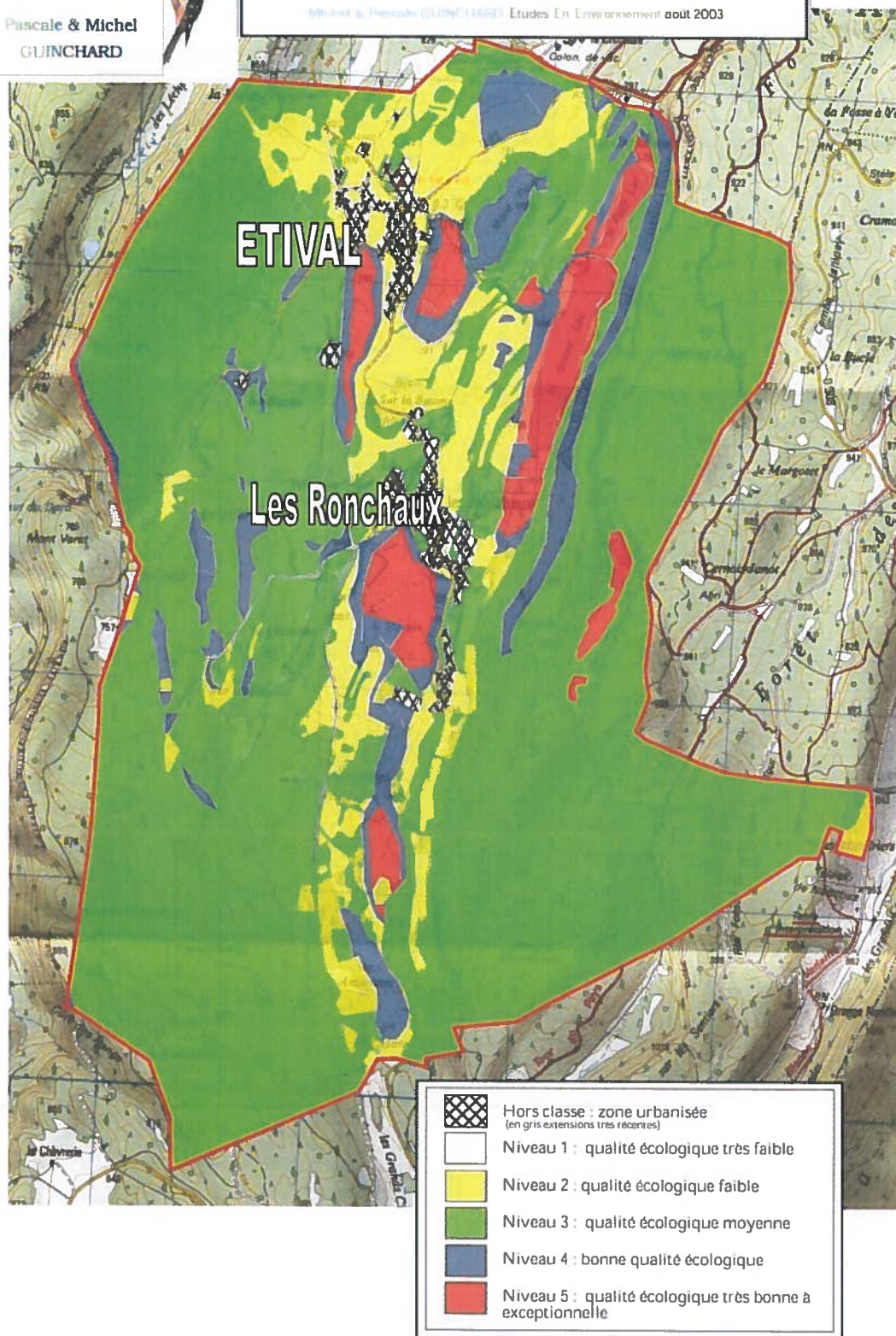
pie-grièche écorcheur

II-4-3 Hiérarchisation du territoire communal : la carte des valeurs écologiques



Carte des qualités écologiques Commune d'Étival (39)

Michel & Pascale GUINCHARD | Études En Environnement août 2003



Commentaire de la carte des qualités écologiques

hors classe : zones urbanisées = village, fermes ou hangars isolés, places à bois...

niveau 1 : qualité écologique très faible

- *absente du territoire communal*

niveau 2 : qualité écologique faible

- prairies permanentes mésophiles mésoeutrophes à eutrophes non associées à un maillage de haies dense
- plantations denses d'épicéas

niveau 3 : qualité écologique moyenne

- prairies permanentes associées à un maillage de haies assez dense
- prairies mésotrophes à mésoeutrophes à proximité de bandes boisées et de pelouses
- haies et bosquets
- vergers
- fruticées mésophiles et prés-bois densément embuissonnés
- hêtraie-sapinière
- peupleraies peu denses

niveau 4 : bonne qualité écologique

- zones tampon des zones humides
- prairies de fauche mésotrophes très diversifiées
- saulaies
- forêts de pente sur éboulis grossiers
- hêtraies thermophiles
- prairies mésotrophes
- zones de pelouses
- prairies hygrophiles
- petits secteurs de bas-marais isolés
- étangs et leurs ceintures végétales

niveau 5 : qualité écologique très bonne à exceptionnelle

- groupements aquatiques des lacs
- complexes des ceintures végétales lacustres
- complexes de bas-marais
- mégaphorbiaies primaires

II-4-4 Statuts des milieux naturels

La commune d'Étival possède un certain nombre de contraintes d'ordre réglementaire et fait partie du PNR du Haut-Jura.

Elle est concernée par 4 ZNIEFF de type I et 2 zones Natura 2000 :

- **ZNIEFF de type I** : les zones humides d'Étival aux Crozets (n° rég. 00000053 - n° SPN 430002233). ≈ 69 ha. Cette zone abrite des groupements végétaux remarquables : bas marais alcalins et prairies à molinie. Le site héberge trois plantes protégées, une au niveau national : le rossolis à feuilles rondes²⁶ et deux au niveau régional : la grassette et la pédiculaire des bois.

- **ZNIEFF de type I** : Le grand lac et le petit lac d'Étival (n° rég. 00000054 - n° SPN 430002234). ≈ 36 ha. Ces lacs sont entourés de prairies humides. Cet ensemble recèle des groupements végétaux remarquables : groupements aquatiques et amphibiens lacustres très diversifiés, mégaphorbiaies, prairies à molinie. On peut y observer des espèces végétales de fort intérêt patrimonial : linaigrette à feuilles étroites, pesse d'eau, séneçon des marais, trolle d'Europe, germandrée d'eau, potamot à feuilles étroites... dont 2 sont protégées : nénuphar du Jura et nénuphar nain.

- **ZNIEFF de type I** : le lac de l'Assencière et la forêt du Giron (n° rég. 00000055 - n° SPN 4310032235). Ce secteur d'environ 368 ha se trouve en limite du territoire communal d'Étival. Elle abrite des groupements végétaux remarquables : hêtraies thermophiles, chênaies pubescentes, prairies de fauche maigres, prairies à molinie, bas marais alcalins, forêts de versants. On peut y observer de nombreuses espèces de fort intérêt patrimonial parmi lesquelles la laïche des borbiers, protégée en France. Ces secteurs abritent également une faune très riche.

- **ZNIEFF de type I** : le lac de la Forge (n° rég. 00000056 - n° SPN 430002236). ≈ 7 ha. Au sein d'une vaste zone humide, le petit lac encaissé "de la Forge" est bordé d'une tourbière abritant tout un cortège de plantes caractéristiques parmi lesquelles le thélyptéris des marais, protégé en Franche-Comté et trois espèces protégées au niveau national : le rossolis à feuilles rondes, la laïche des borbiers et la linaigrette grêle. Les eaux du lac hébergent le nénuphar du Jura et le nénuphar nain, tous deux protégés en Franche-Comté.

- la **Zone Natura 2000** du complexe du bois et du lac de l'Assencière (FR4301327). ≈ 354 ha. Située à l'est du lac de Vouglans, ce secteur se compose du lac de l'Assencière, de formations marécageuses et tourbeuses herbacées et de massifs forestiers.

Le lac de l'Assencière présente un ensemble de milieux humides remarquables : lac, bas-marais alcalin, tourbière basse à laïche des borbiers, mégaphorbiaies, aulnaies... Au sud du bois du Mont Varet, le substrat marneux, très humide en hiver et au printemps et s'asséchant en été, présente un contraste hydrique favorable à l'installation d'une flore intéressante.

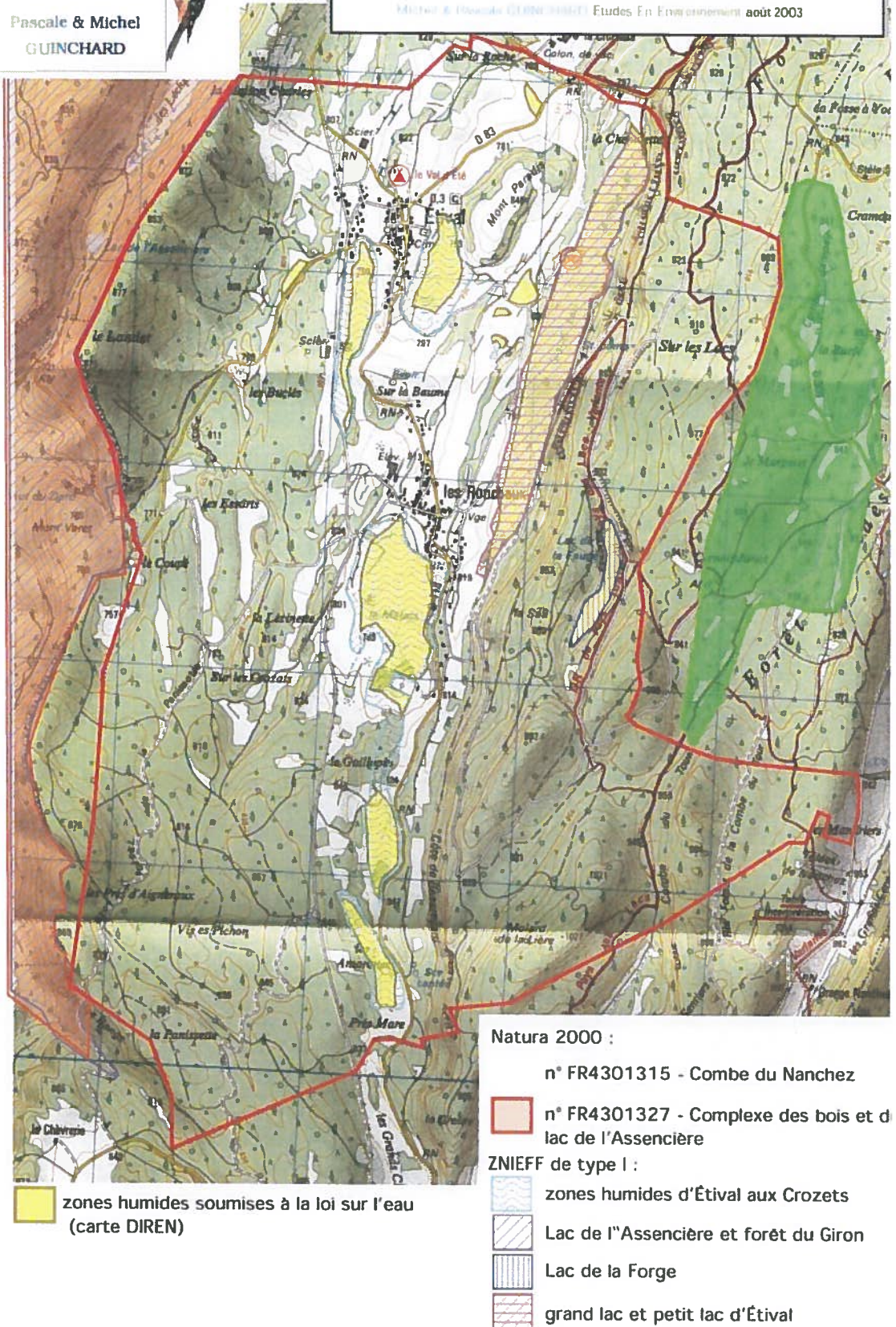
Les massifs forestiers présentent une grande diversité de groupements avec des forêts caducifoliées mixtes : chênaie pubescente, forêts de pentes et d'éboulis grossiers, hêtraies thermophiles...

Le lynx vit dans ces milieux.

- la **Zone Natura 2000** du Nanchez (FR4301315) se trouve en limite de la commune d'Étival. Ce site est localisé dans une combe marneuse comportant trois petites tourbières, parmi lesquelles celle de Prénovel-de-Bise, caractérisée par une flore boréo-arctique très variée et entourée d'une ceinture de bas-marais et de prairies paratourbeuses contribuant pour beaucoup à la diversité du site. Entre ces tourbières, des prairies humides à trolle et molinie et des mégaphorbiaies assurent la transition avec les prés fauchés et les pâtures limitrophes. Ce site comporte plusieurs types d'habitats communautaires prioritaires.

Carte des contraintes réglementaires Commune d'Étival (39)

Michel & Pascale GUINCHARD - Études En Environnement août 2003



III - Analyse démographique et socio-économique

III-1 Evolution démographique

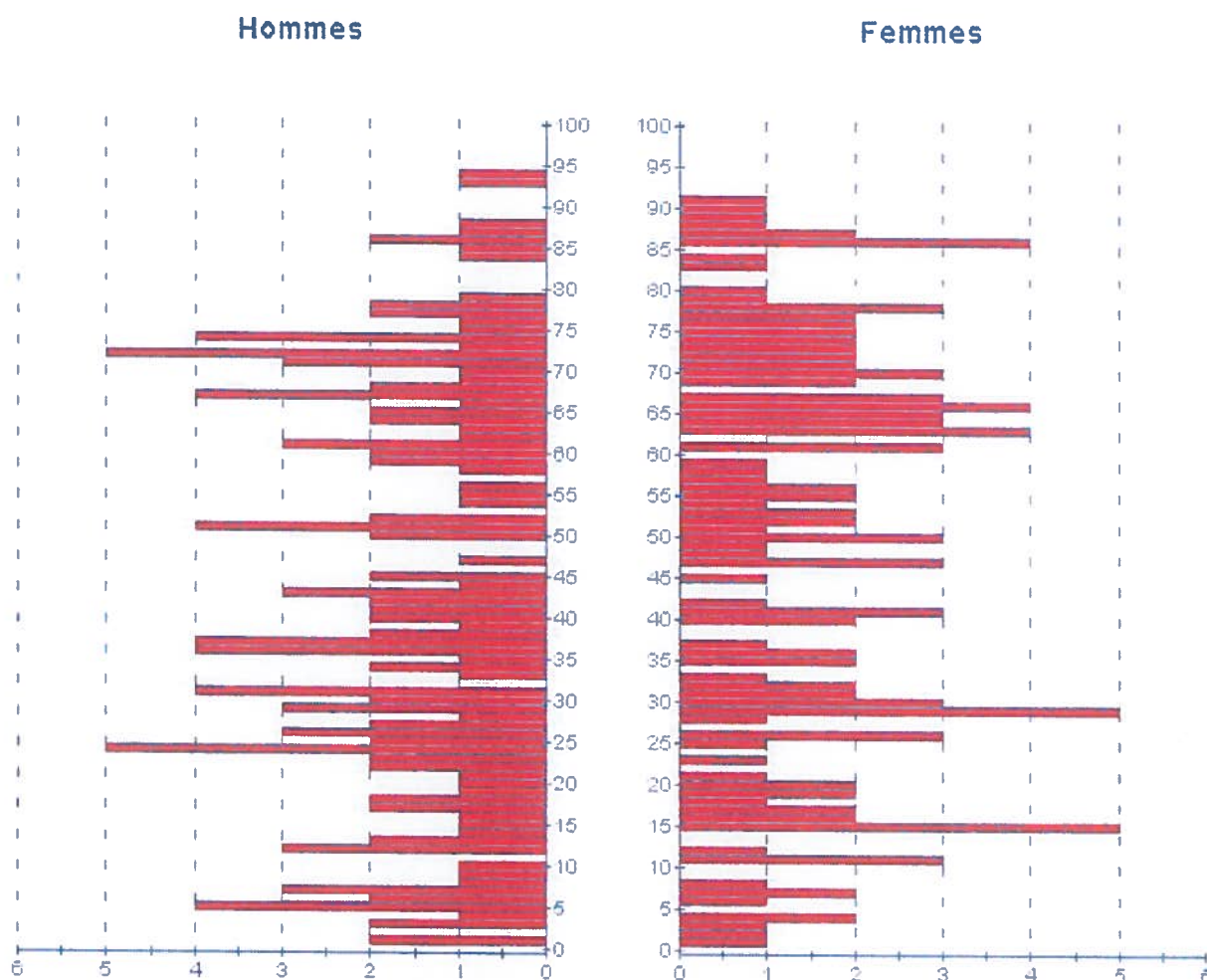
Population sans double compte

L'évolution démographique de ces dernières années se présente de la manière suivante (Population sans double compte) :

Recensements	Population
1999	285
1990	307
1982	351
1975	395
1968	429

Source : Recensement INSEE 1999

Ainsi, la commune d'Etival voit sa population décroître de manière importante depuis 30 ans. Sous la double influence négative du solde naturel et du solde migratoire, la population sans double compte a baissé depuis 1968 de 34 %. Toutefois, un retournement de tendance semble s'amorcer : officieusement la population en 2004 atteindrait 308 habitants.



Les principaux indicateurs :

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux de natalité ‰	9,8	8,3	9,7
Taux de mortalité ‰	11,0	15,5	13,5
Solde naturel ‰/an	- 0,11	- 0,72	- 0,37
Solde migratoire ‰/an	- 1,55	- 0,94	- 0,45

Source : Recensement INSEE

Répartition de la population par groupes d'âge :

	0-19	20-59	60 et plus
1999	19,4%	44,0 %	36,6 %
1990	23,4%	43,0%	33,5%
1982	27,8%	44,3%	27,8%
1975	29,9%	44,5%	25,5%

Source : Recensement INSEE

Ce tableau montre une évolution assez marquée de la pyramide des âges :

- diminution en 25 ans de 10 points pour les jeunes,
- augmentation de 11 points pour les personnes les plus âgées.

Par comparaison, en 1999, la situation dans le département montre une tranche d'âge des moins de 20 ans à 24,2 % et les plus de 60 ans à 23,9 %.

La taille moyenne des ménages est également en baisse régulière : 2,8 personnes en 1982 contre 2,3 personnes en 1999.

Les ménages d'un ou deux personnes représentent 65,8 % du nombre total des ménages en 1999.

III-2 Les emplois

Taux d'activité

Recensements	Actifs masculins	Actifs féminins	Population active
1999	44,6%	33,8%	39,4%
1990	40,9%	36,5%	38,7%
1982	48,3%	35,1%	42,0%
1975	54,0%	34,3%	44,3%

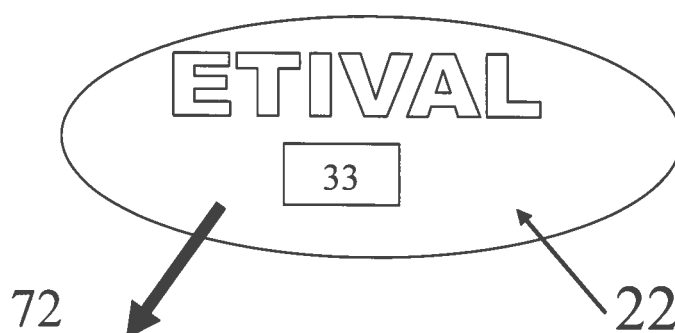
Source : Recensement INSEE 1999

Le tableau met en évidence une baisse générale du taux d'activité.

Le taux d'activité féminin reste stable alors que l'on constate généralement une remontée spectaculaire de celui-ci.

Les migrations alternantes

Source : Recensement INSEE 1999



dont 22 % sur Moirans en Montagne
dont 14 % sur Saint Claude
dont 13 % sur Saint Lupicin
dont 14 % sur Chatel de Joux
dont 10 % sur Clairvaux

dont 23 % de Chatel de Joux
dont 18 % de Clairvaux
dont 14 % de Cuttura
dont 9 % de Hautecour

Indépendance économique

Source : Recensement INSEE

	1975	1982	1990	1999
Résidents travaillant sur la commune	81,1 %	71,9 %	60,7 %	31,4 %

Si jadis la commune faisait travailler sur place la grande majorité de ses actifs, l'indépendance économique d'Etival ne cesse de décroître.

Entre les deux derniers recensements, la perte des emplois a été particulièrement sensible.

III-3 Logements

	1975	1982	1990	1999
Résidences principales	128	126	125	126
Résidences secondaires	20	43	56	59
Logements vacants	8	10	18	19

Source : Recensement INSEE

Le parc des résidences principales est stable.

Avec 29 % du parc logement en résidences secondaires la commune d'Etival présente un aspect touristique bien affirmé.

Les logements anciens datant d'avant 1949 représentent encore 48,5 % du parc et 1/4 des logements ont été construits entre 1949 et 1974.

Le parc des résidences principales est à 80,2 % composé de maisons individuelles. Les résidences principales sont occupées à 62,7 % par leur propriétaire d'où une location assez importante du parc immobilier.

Les logements de 1 et 2 pièces représentent en 1999, 11,1 % du parc des résidences principales alors que 65,8 % des ménages se composent d'un ou deux personnes.

Une quinzaine de logements locatifs sont gérés par la commune.

L'hébergement touristique est assez important. Il concerne :

- une soixantaine de résidences secondaires,
- un camping d'une quarantaine d'emplacements,
- de 9 gites ruraux,
- de 2 chambres d'hôtes.

La capacité d'accueil totale peut être estimée à 167 personnes.

III-4 Les activités et les services

La commune d'ETIVAL dispose d'une école communale primaire (regroupement pédagogique avec les Crozets et Chatel-de-Joux). La commune accueille le 1^{er} cycle et réfléchit à une extension des bâtiments, soit sur place, soit sur un autre site.

Il existe des commerces itinérants qui subviennent aux besoins de base.

Les habitants trouvent leurs autres commerces et services principalement sur les communes de SAINT-CLAUDE (26 km), CLAIRVAUX (13 km) et MOIRANS EN MONTAGNE (15 km).

Les principales activités concernent le travail du bois (scierie et tableterie):

- la Menuiserie charpente PICARD
- les Etablissements DALLOZ
- G.R.E Bois

Enfin, plusieurs artisans sont implantés sur la commune (Travaux publics, maçon, carreleur, coiffeur)

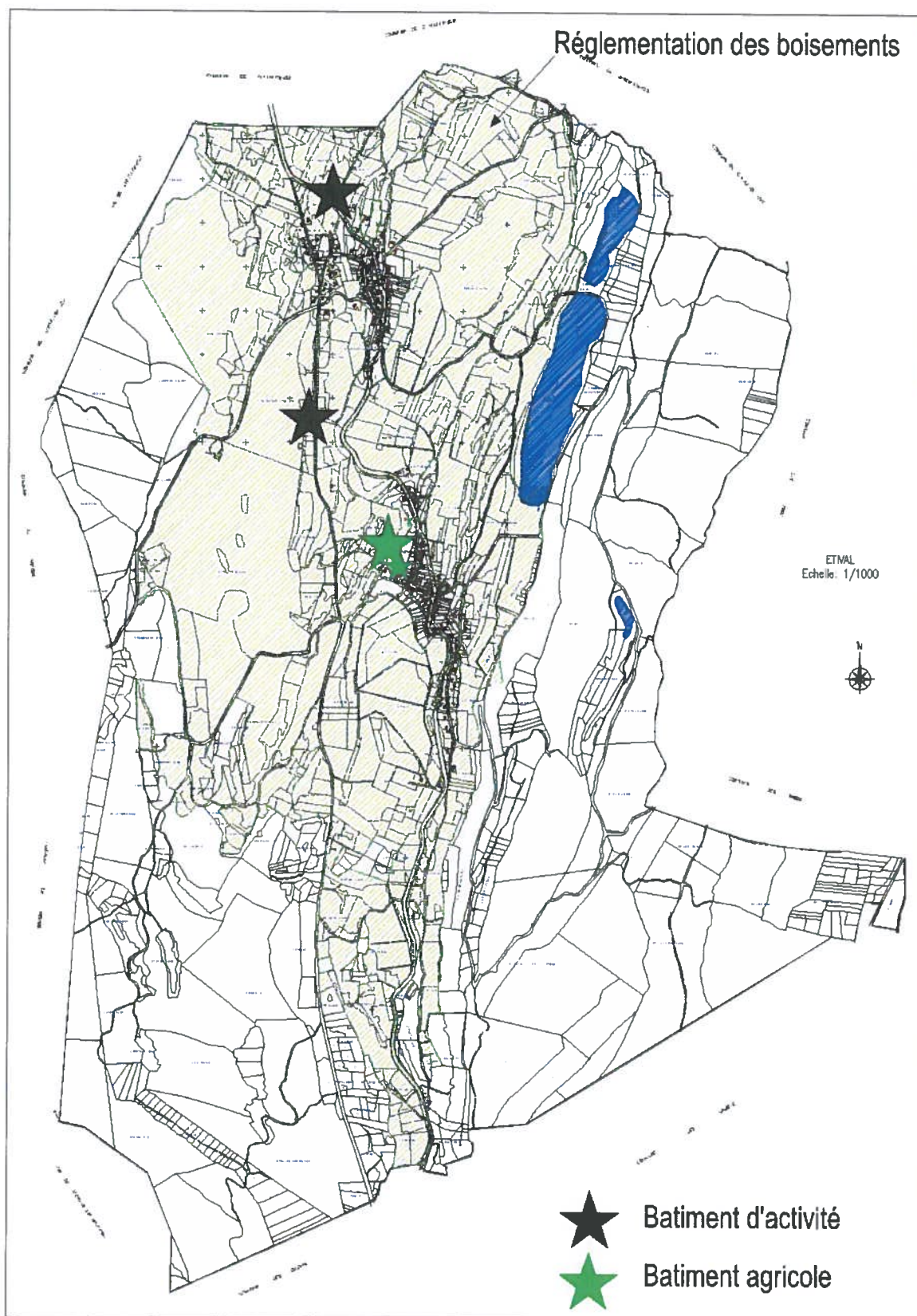
III-5 Les activités agricoles

La commune dispose d'une surface agricole cadastrée de 319 ha.

La Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) des exploitations est quant à elle de 242 ha (77 ha sont ainsi exploités par des agriculteurs extérieurs à la commune).

Parmi les exploitations recensées, 2 ont une S.A.U. de + de 50 ha. Elles sont localisées aux Ronchaux. 1 installation est classée soumise à déclaration (GAEC des Ronchaux).

La réglementation des boisements s'applique sur la commune par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 1972.

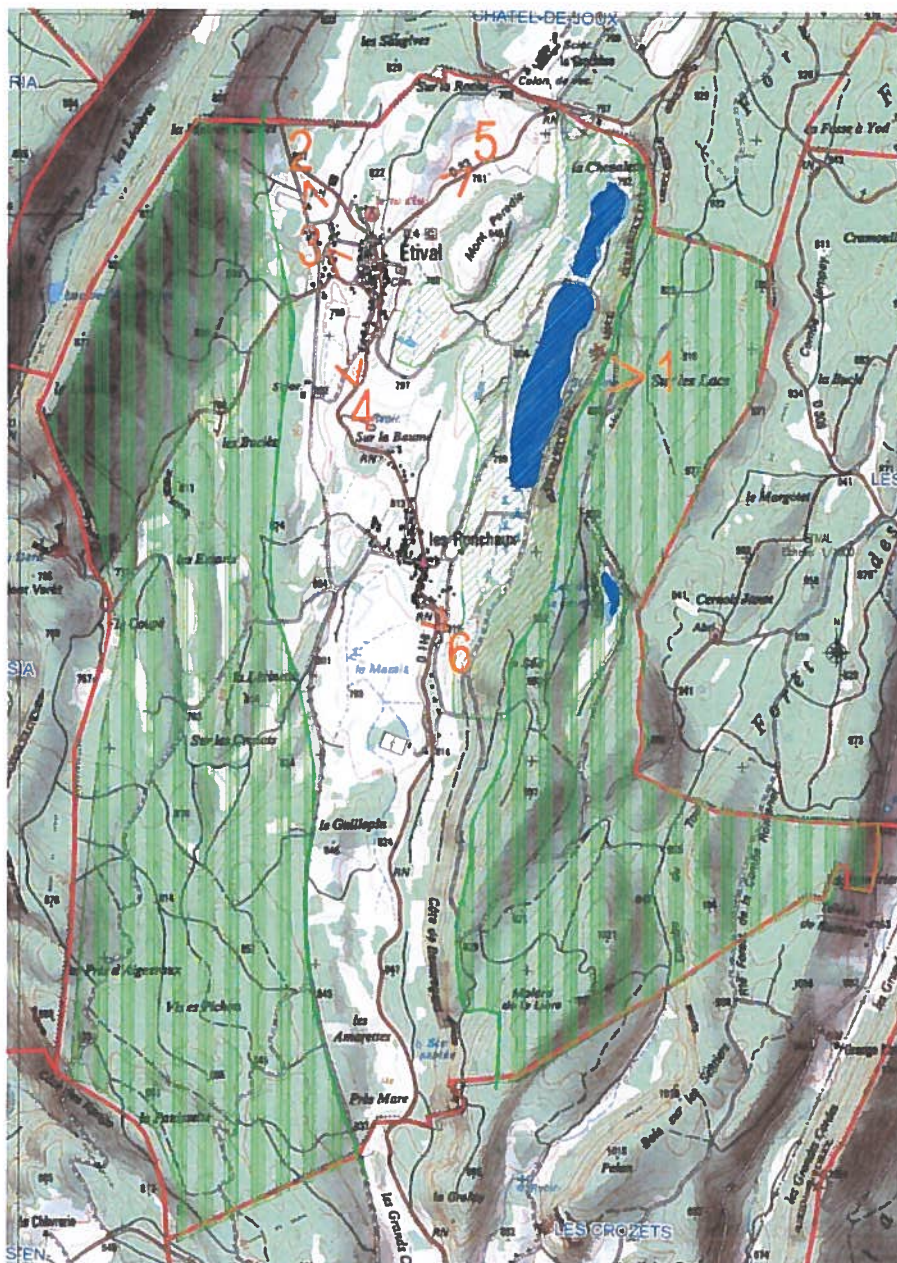


IV- Les paysages

IV-1 Les grands paysages

La commune d'Etival se trouve à la limite des zones de plateaux du Jura et de la haute chaîne (Jura plissé).

Le village d'Etival s'est construit sur des dépôts morainiques glaciaires qui forment des zones humides au niveau des bas-fonds (petit marais au sud du Mont Paradis et zone plus humide à l'ouest).



Le village des Ronchaux, quant à lui, s'est établi 1 kilomètre plus au sud, en grande partie sur des roches du Crétacé plus ou moins marneuses.

Le site est fortement marqué par les reliefs boisés et les falaises qui encadrent à l'est et à l'ouest la commune :

- la forêt des Piards,
- le bois de l'Assenière et le Mont Varet.

Cette particularité autorise des vues lointaines sur les deux villages avec en premier plan le Grand lac et Petit lac blottis au pied du relief.

Quatre unités paysagères principales peuvent être mises en évidence :

- les deux massifs forestiers à l'est et à l'ouest.
- les abords des lacs,
- et l'ancienne vallée glaciaire.



Le village d'Etival (point de vue 1)



Arrivée sur Etival par le nord (point de vue 2)



Prairies mésophiles à l'est d'Etival



Le grand lac d'Etival



Effet de crête pour un alignement bâti qui prolonge l'église d'Etival avec son clocher de tuiles vernissées (vue 3)



La tourbière au premier plan et le village d'Etival (vue 4)



Entrée des Ronchaux par le sud. La masse des bâtiments est remarquable pour cette entrée de village (vue 6)

IV-2 Les vues rapprochées



La maison traditionnelle, à base rectangulaire, est construite en pierres ou en moellons avec chaînage d'angle.

Les pignons orientés aux intempéries étaient jadis bardés de bois (tavaillons) mais maintenant traités en fer blanc ou encore en tôle galvanisée.

Les toitures sont à deux pans, mais peuvent comporter des croupettes.

Les pentes varient de 35 à 45°.



Hormis ces bâtiments isolés dont l'implantation et le volume participent au caractère du village, l'urbanisation a suivi un schéma dicté par le relief à ETIVAL et plus linéaire le long des voies au RONCHAUX, avec des groupes de constructions nettement séparés.

A ETIVAL, le bâti s'est développé suivant deux entités :

- le village ancien (village rue d'une certaine épaisseur plutôt en crête) : Fontaines, calvaire et lavoir agrémentent les espaces publics qui sont généralement délimités par des constructions présentant une volumétrie importante.

- le quartier plus récent « Crozat » séparé du bourg par une petite combe.

A la sortie en direction de Prénovel la Maison BUFFET occupe une situation privilégiée en haut d'une vaste combe dominée par le Mont Paradis. Cet édifice, transformé en résidence a accueilli de nombreux artistes au début du 20^{ème} siècle. Sa protection au titre des Monuments Historiques est à l'étude par les services de la DRAC de Franche-Comté.

Sous le bourg ancien, une dizaine de mètres en contrebas, un quartier plus récent se développe au lieu-dit « Le Crozat » où des espaces sont encore disponibles.



Rue de l'Eglise



Alignement principal le long de la route de Clairvaux. La grande diversité volumétrique est rattrapée par le mur de soutènement en pierres.

Aux Ronchaux la situation est différente. Le village ancien développe plusieurs alignements bâtis le long de la route de Saint Claude, de la rue du Four, de la rue du Centre qui s'articulent sur des places.

Les constructions récentes, par contre, sont pour la plupart un étage plus haut le long de la rue des Courtils et de la route de Beauregard à la recherche d'un point de vue sur la vallée ou le lac.

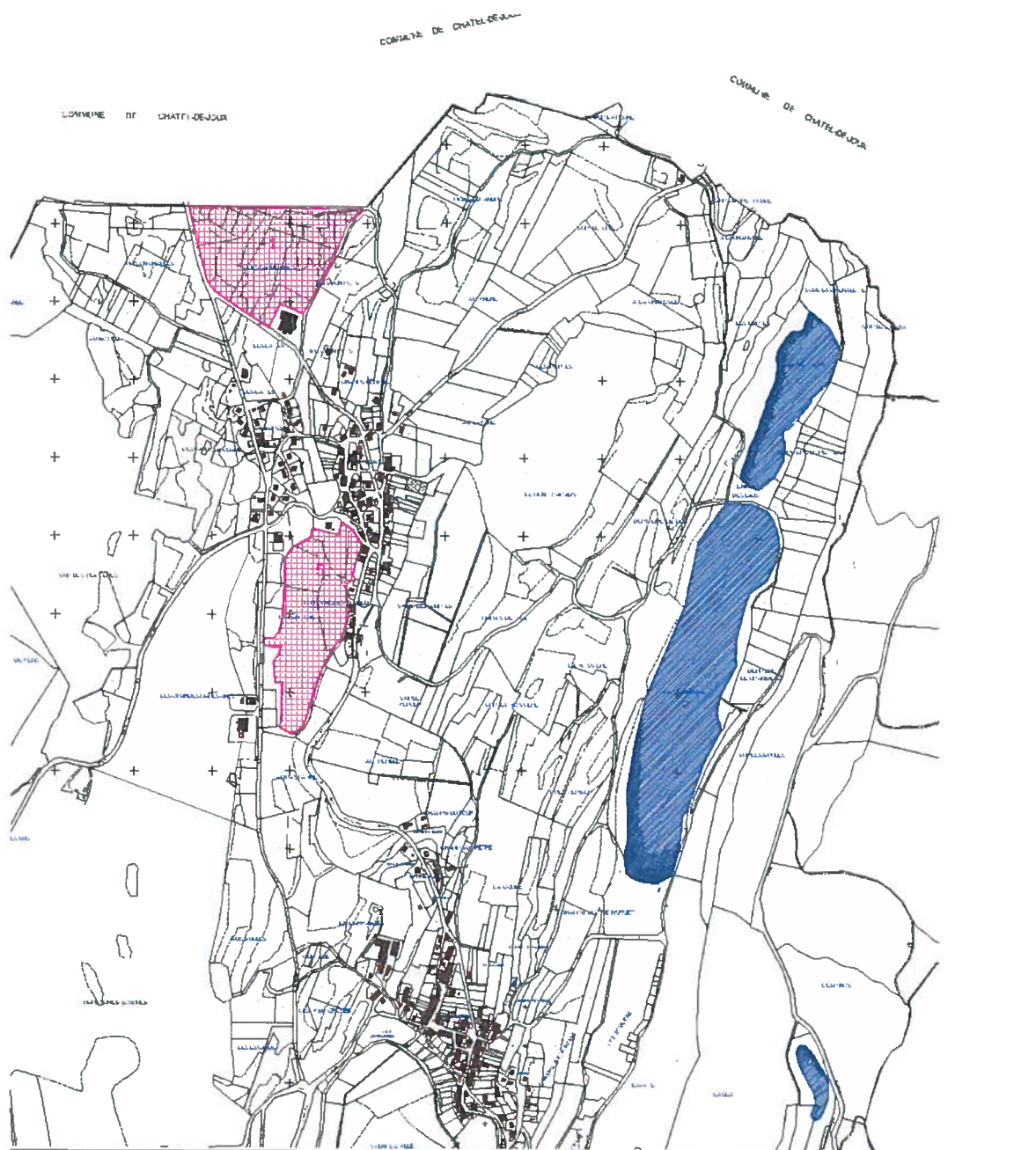


Vue générale des Ronchaux



Constructions récentes en crête

V- Les vestiges archéologiques

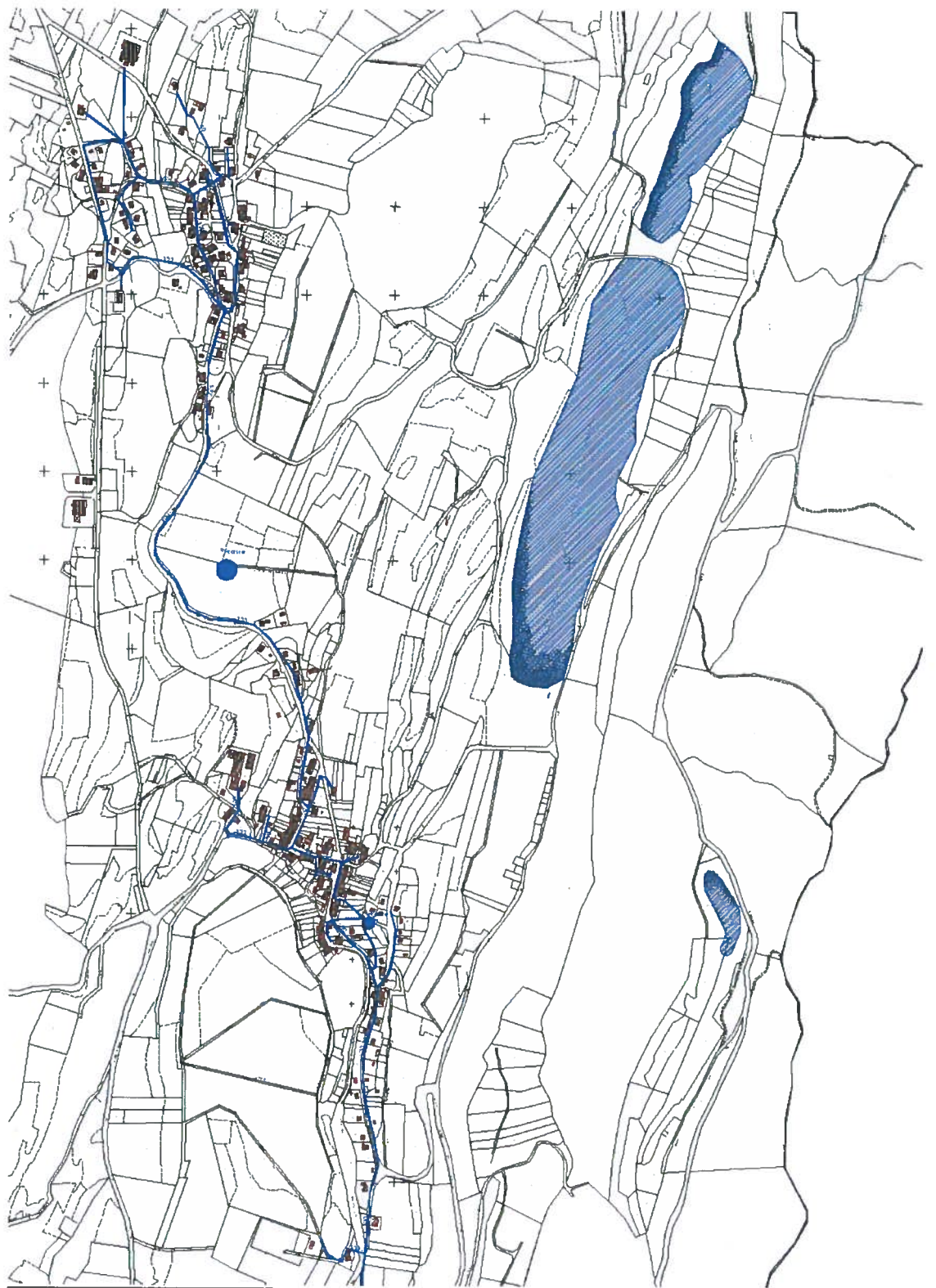


Cinq sites archéologiques sont signalés sur la commune dont trois ne peuvent être pour l'instant localisés avec précision.

Ces zones sont inconstructibles dans la carte communale à l'exception de la parcelle 41a située en zone SCY. Cette parcelle sera donc susceptible de faire l'objet d'une recherche archéologique de terrain lors de toute demande d'autorisation de construire.

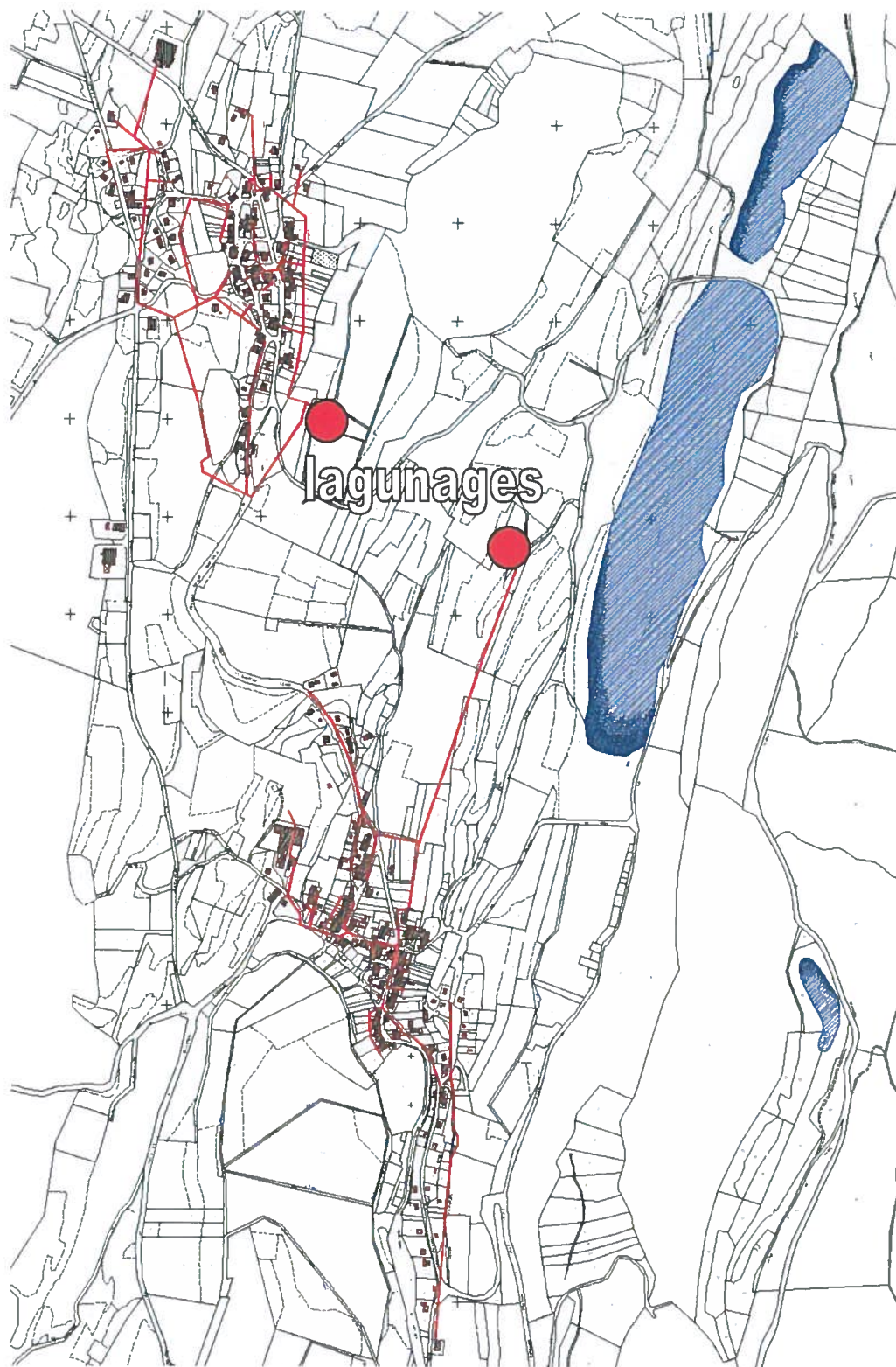
VI- Les équipements

VI-1 Alimentation en eau potable



A partir du réservoir situé « Sur la Baume » entre les deux villages, la desserte est assurée par des conduites de diamètre 100. Le système est exploité en régie par la commune.

VI-2 Assainissement



Les deux villages sont dotés chacun d'une station de lagunage (capacité 400 équivalent.habitants). La qualité du traitement de ces installations passe par un curage périodique des bassins. Un bassin vient d'être curé, l'autre est en cours.

Le schéma directeur d'assainissement est en cours.

VI-3 Traitement des ordures ménagères

La commune de ETIVAL adhère au SICTOM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

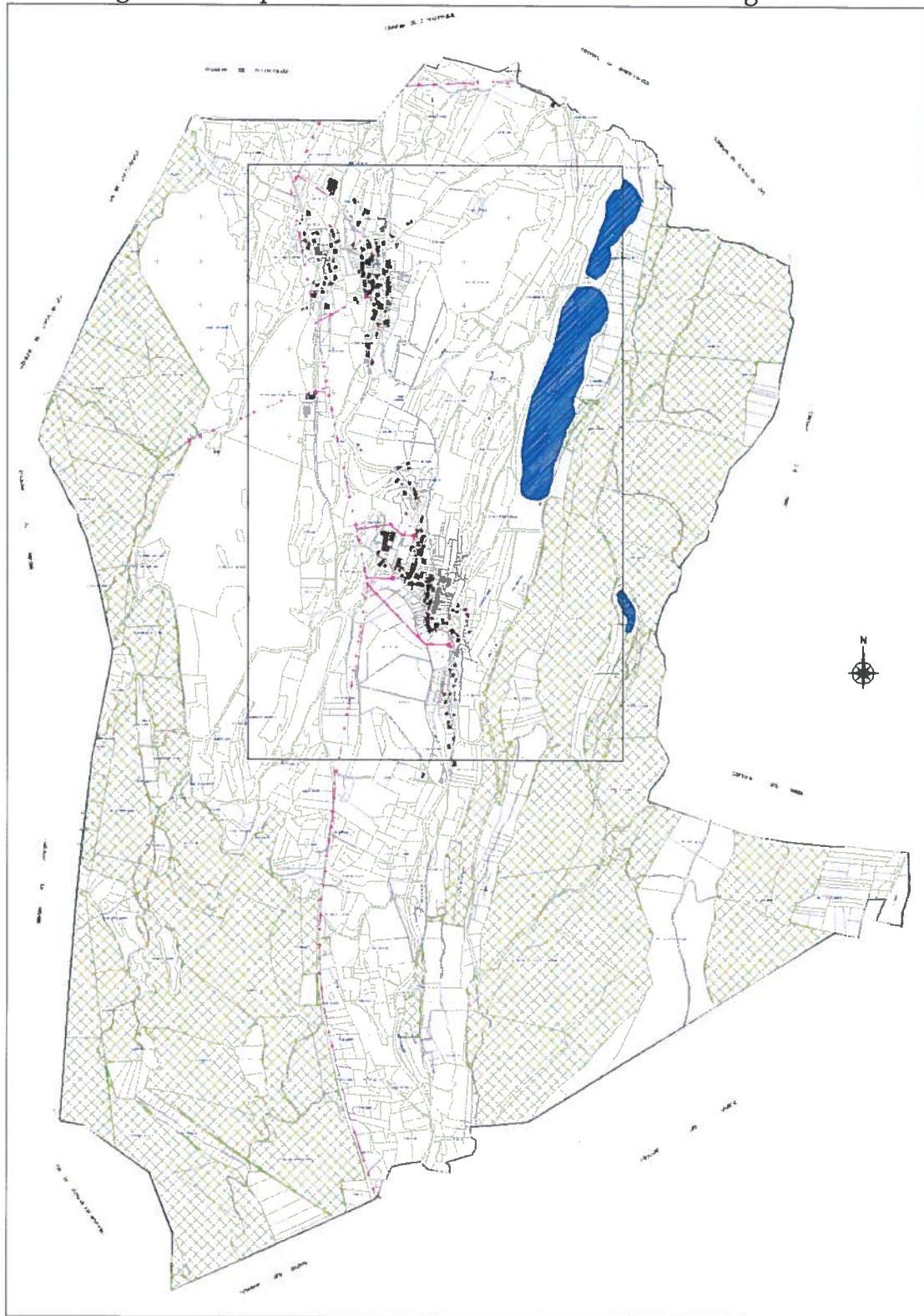
VI-4 Voiries et déplacements

Une étude diagnostic a été commandée à la DDE pour sécuriser et embellir la traversée de la commune.

VII- Servitudes d'utilité publique

Le territoire communal est intéressé par la servitude I4 liée à l'établissement de canalisations électriques.

A noter également la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.



VIII- LES GRANDES OPTIONS D'AMENAGEMENT

Grâce à sa carte communale la commune souhaite :

- enrayer son déclin démographique,
- protéger les exploitations agricoles encore en activité,
- conserver les paysages typiques des anciennes vallées glaciaires,
 - conserver la morphologie particulière de la commune qui comprend deux villages.
- Sauvegarder l'environnement et notamment les tourbières et les milieux humides.

VIII-1 Perspectives d'évolution

Depuis 1975 la commune enregistre une perte de population.

Si, sur la même période, le parc de logements s'est accru d'une quarantaine d'unités c'est en fait au bénéfice des résidences secondaires et des logements vacants.

Toutefois un retournement de tendance semble s'amorcer : officieusement la population en 2004 atteindrait 308 habitants.

Devant cette situation la commune souhaite préparer des terrains constructibles pour accueillir les nouveaux habitants et pérenniser les installations scolaires.

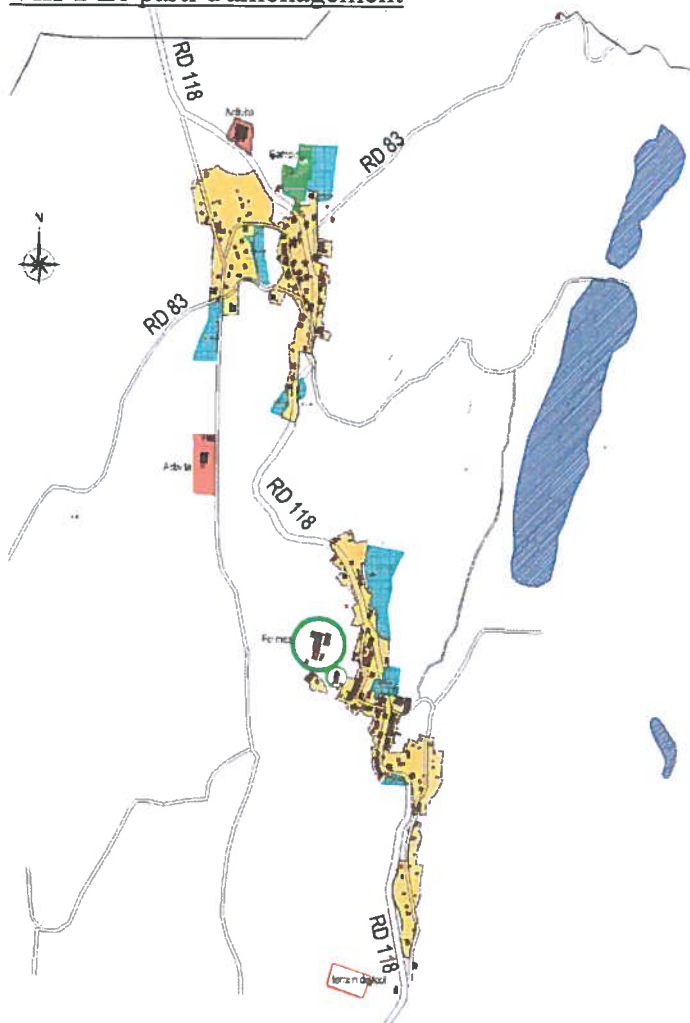
En se basant sur l'évolution récente de la population (+ 2% par an) la population du village pourrait atteindre 375 habitants dans une dizaine d'années soit + 67 personnes.

A raison de 2,5 personnes par logement la commune devrait donc se préparer à accueillir 27 logements supplémentaires dont ¼ dans les interstices déjà urbanisées. Pour le reste il convient donc de trouver de nouvelles zones d'urbanisation soit approximativement 2 ha en se basant sur le ratio de 10 logements à l'hectare.

Pour tenir compte de la rétention foncière la carte communale a pris comme objectif 4 ha de zones à urbaniser à plus ou moins long terme.

Cette stratégie de développement ne tient pas compte de l'essor des résidences secondaires, difficile à quantifier, mais il semble que les besoins en la matière sont contre-balançés par les possibilités de renouvellement urbain dans la mesure où le parc ancien peut donner satisfaction à de jeunes ménages et faciliter ainsi leur parcours résidentiel sur la commune.

VIII-2 Le parti d'aménagement



Le parti d'aménagement retenu par la commune concerne les deux bourgs d'Etival et les Ronchaux. Il met en œuvre un développement équilibré, en continuité de l'urbanisation existante, représentant environ 2 ha sur chaque bourg.

La zone urbaine à l'entrée Nord d'ETIVAL a été déterminée de façon à éviter une urbanisation linéaire le long de la RD 118. La zone délimitée au lieudit « Les Lattes » peut se développer sans multiplier les accès répétitifs sur la départementale et préserve également l'environnement immédiat de la scierie encore en activité.

La zone de « Champ Courbet » à ETIVAL longe la rue de l'Echalier et s'organisera entre le camping et le système de haies (à conserver) qui accompagne le haut de la combe. Une seule rangée de maisons sera ainsi possible.

Les réseaux sont au carrefour avec la route de Prénoel.

La possibilité de mobiliser des participations pour voies et réseaux est une piste intéressante pour la collectivité.

La Maison BUFFET sise à proximité du cimetière est susceptible d'être protégée au titre des Monuments Historiques. En effet cette vaste demeure est située face au Mont Paradis et focalise en haut de la combe qui monte vers le village depuis La Crochère. Elle a accueilli de nombreux artistes au début du 20^{ème} siècle.

L'espace vert compris entre la RD 118 et la maison BUFFET met en situation cette demeure. Il sera pour cette raison exclu de la zone constructible.

La zone au lieu-dit « Le Crozat », en contre-bas de l'église d'ETIVAL, est l'occasion de terminer un récent lotissement et d'assurer un bouclage de la voirie ainsi qu'un cheminement piétonnier entre la rue de l'église et la route de la Fontaine.

Le glacis sous l'alignement de la rue de l'église restera en l'état jusqu'au bas du relief.

Enfin, la zone de la route de la diligence prolonge « Le Crozat » au-delà du carrefour de la RD 83 à une distance respectable de la tourbière (50 m).

Sur Les RONCHAUX la protection des zones humides (tourbières), des unités paysagères les plus sensibles (liées aux lacs) et des bâtiments agricoles a conduit la commune à retenir deux secteurs de développement :

- le premier le long de la route de St CLAUDE au centre du village sur des terrains restés jusqu'à maintenant disponibles,
- le second à « Champ au Prêtre » le long du chemin d'exploitation qui borde à l'Ouest « La Combe ».

Pour ce qui concerne les activités les sites déjà occupés par les installations existantes (scieries et camping) sont maintenus en l'état. Un zonage spécifique SCY est prévu autour de deux bâtiments d'activités bien identifiés.

La Carte Communale ouvre au total 4 ha de terrains constructibles sans compter les terrains d'ores et déjà urbanisés des centres bourgs. Cette surface brute doit être pondérée par les phénomènes de rétention foncière, les difficultés du relief et quelques points bas difficilement utilisables.

En définitive ces superficies apparaissent suffisantes pour réaliser les objectifs de développement de la commune.

Au regard de ce développement possible les deux stations de lagunage devraient sans problème faire face aux nouveaux besoins d'assainissement sachant que les deux stations viennent d'être curées.

Pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable les ressources viennent de 3 endroits distincts tous collectés en un lieu unique: La chambre de collecte et de traitement.

Ainsi, la source des Amarettes et des Fontanettes situées en limite sud de la commune, en limite de la commune des Crozets, sont en cours de protection (l'enquête publique vient d'être lancée a ce sujet) aux bons soins du cabinet Caille de Chaux des Prés.

Par gravitation les eaux arrivent à la chambre de collecte des Ronchaux

Dans cette même chambre arrive les eaux de la source dite du "ravin" , qui est une réserve souterraine naturelle mobilisée seulement en cas de besoins supplémentaires.

Les eaux sont traitées puis surpressées et distribuées, soit au réservoir dit de la Beaume pour Etival , soit envoyées directement dans le réseaux des Ronchaux.

Jusqu'au printemps dernier la commune était desservie par 2 réservoirs : un pour les Ronchaux de 400m³ et un pour Etival de 270m³.

Or, celui des Ronchaux menaçait ruine et par suite présentait un risque de sécurité pour la population. Il a été détruit et remplacé provisoirement par une cuve tampon de 12 m³ collectant les eaux des sources.

L'avantage de ce réservoir maintenant détruit était d'offrir une décantation des eaux alors que les dernières analyses montre une certaine turbidité des eaux.

Pour pallier à cette pollution physique la commune a chargé les Ets Eau Pure d'élaborer une solution technique. Les travaux seront réalisés en 2007.

En ce qui concerne la qualité bactériologique les analyses sont conformes.

IX-9 Impact du projet de la carte communale sur l'environnement

IX-9.1 La carte communale et les nuisances

Les eaux usées :

Les extensions du périmètre urbain actuel sont toutes raccordables, gravitairement, au réseau public d'assainissement du village.

IX-9.2 Effets sur les milieux naturels

Les principaux impacts de la carte communale concernent l'occupation et la stérilisation partielle ou totale d'une certaine superficie de milieux naturels par les zones d'urbanisation futures.

L'extension linéaire du village le long des RD 118 et 83 n'est pas accentuée.

Le développement se fait en épaisseur sans empiéter sur les nombreuses zones humides ou d'intérêt écologique.

Enfin, aucun développement n'est prévu autour des deux sièges d'exploitation agricole subsistant aux RONCHAUX.

IX-9.3 Effet du PLU sur le paysage

Aucune extension du village n'est envisagée dans l'unité paysagère des lacs. C'est notamment le cas aux RONCHAUX où l'urbanisation a été arrêtée aux dernières constructions rue des Courtils.

A « Champs Courbet » l'urbanisation le long de la rue de l'Echalier devra impérativement respecter la haie qui borde le haut de la combe pour éviter tout effet de crête.

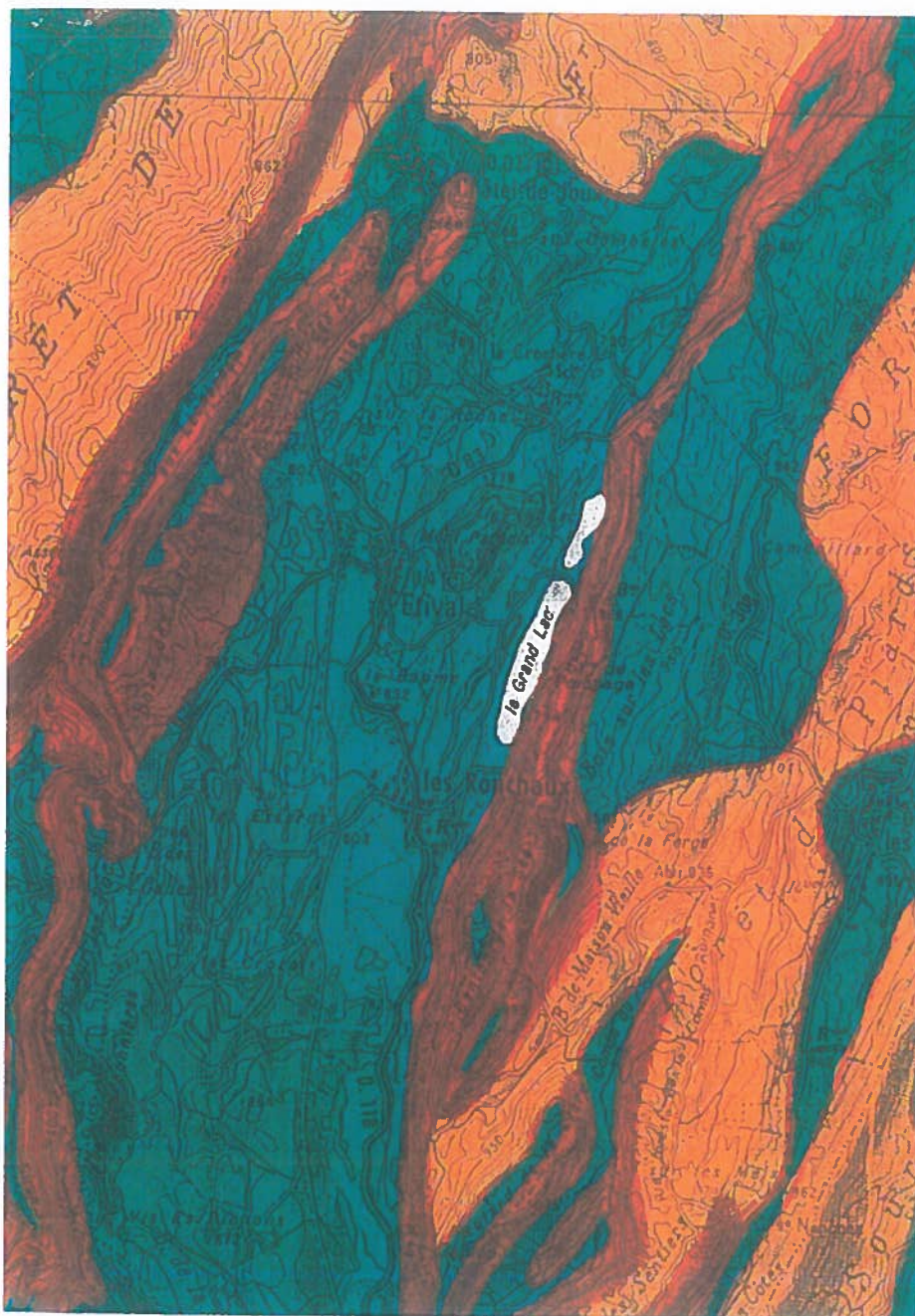
Sous le village d'ETIVAL une extension du lotissement dernièrement créé à Le CROZAT est prévue sans toutefois altérer la situation

Le schéma d'organisation permet de boucler la voirie du lotissement déjà en place sur la rue de la Parire. Cette voie nouvelle est doublée d'une voie piétonnière arborée au pied du glacis. Elle servira également pour la collecte des eaux pluviales.

Les nouvelles constructions individuelles, ou mieux groupées deux par deux, seront orientées avec un faîtage parallèle à l'alignement de la rue de l'église.

IX-9.4 Risques géologiques

Les nouvelles zones constructibles intéressent des secteurs de risques négligeables au regard de l'atlas des risques géologiques dans le Jura (Etude B.R.D.A.). C'est notamment le cas de la partie sud des RONCHAUX où le tissu pavillonnaire implanté sur la route de Beauregard est strictement limité. Aucune extension nouvelle n'est autorisée sur le bassin versant du Grand Lac.



couleur rouge : Secteur de risques majeur
couleur orange : Secteur de risques maîtrisable
couleur verte : Secteur de risque négligeable. Constructions possibles, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

IX-9.5 Eléments naturels majeurs

La totalité des éléments naturels repérés sur la commune est protégée :

- la ZNIEFF de type I : zone humide d'Etival aux Crozets (n° 0000053 de 69 ha)
- la ZNIEFF de type I : du grand lac et du petit lac d'Etival (n° 00000054 de 36 ha)
- la ZNIEFF de type I : le lac de l'Assencièrre et la forêt du Giron (n° 000000055)
- la ZNIEFF de type I : la lac de la Forge (n° 0000056)
- la Zone Natura 2000 du complexe du bois et du lac de l'Assencièrre
- la Zone Natura 2000 du Nanchez.

IX-9.6 Prise en compte de la loi Montagne

La commune d'Etival est soumise à la loi Montagne qui impose, sauf cas particulier, une urbanisation en continuité du bâti existant et la protection des terres nécessaires aux activités agricoles pastorales et forestières.

La loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003 a adapté ces règles aux réalités locales des différents massifs.

Les dispositions de la carte communale respectent les grands principes de la loi.

L'urbanisation linéaire le long de la RD 118 n'est pas aggravée et la coupure entre les deux villages est maintenue.

La seule exploitation agricole subsistant au village des Ronchaux est protégée et tenue à l'écart des zones d'urbanisation future.

IX-9.7 Compatibilité avec la charte du PNR

La stratégie d'intervention du PNR sur la commune concerne prioritairement la protection des milieux naturels et notamment sur ETIVAL les lacs.

Les deux lacs d'ETIVAL restent intégralement en zone naturelle et l'urbanisation reste limitée aux abords immédiats des deux bourgs d'ETIVAL et des RONCHAUX.